



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CHSCT DU 22 AVRIL 2022 SUR LE PLAN DE PRÉVENTION SST POUR LA LIGNE BANCAIRE CONCERNANT L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DISTRIBUTION BANCAIRE : POURQUOI LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (RP) CFDT N'ONT PAS VOTÉ LA DEMANDE D'EXPERTISE ?

Bien que les RP CFDT partagent une partie du constat sur les zones d'ombres du projet national de partage des portefeuilles bancaires, et de leur impact éventuel, nous estimons qu'une expertise n'est pas le moyen adéquat pour peser sur le déploiement de ce sujet national, et d'agir pour corriger les éventuels « couacs ».

Nous avons donc voté contre cette expertise. Pourquoi ?

Une expertise, ça sert à quoi ? Elle se justifie lorsque les études d'impact démontrent des faiblesses sur les conséquences d'un projet pour les personnels. Ce qui semble être le cas dans ce dossier national. Mais c'est justement parce que c'est un sujet national qu'il est illusoire de penser qu'une expertise locale permettra de contrecarrer le partage des portefeuilles bancaires ! L'exemple de la DR 92 avec une expertise sur la V9 il y a quelques années, dans le but avoué d'empêcher sa mise en œuvre, n'a pas arrêté le déploiement de la V10, puis V11 ! **Même si tous les CHSCT des 5 DR franciliennes votaient une expertise de ce type, cela n'impacterait pas le déploiement national, mais ne ferait que le retarder !**



**Avec vous,
pour vous :
la CFDT !
1^{ère} force**

syndicale du Réseau



Adhérez en ligne

CFDT SF3C

Antenne 78

3 rue des Ormeaux
78180 Montigny Le
Bretonneux
Tél : 01 30 57 31 03
lp78@wanadoo.fr

CFDT SF3C

Antenne 95

13 rue Jean Jaurès
95480 Pierrelaye
Tél : 01 34 41 26 85
95@cfdtSF3c.org

Une expertise est menée par un cabinet externe, qui mesure les impacts d'un projet, et émet des préconisations. Lorsque l'ensemble des acteurs (RP et représentants de la Direction) d'un CHSCT ou d'un regroupement de CHSCT valide une demande d'expertise, la responsabilité de l'instance est de suivre autant que possible les préconisations du cabinet d'audit. Mais lorsqu'ils ne sont pas d'accord, et que l'objectif de l'expertise est simplement de tenter de bloquer le déploiement d'un projet, les préconisations émises passent par pertes et profits ! On obtient alors simplement un décalage d'un mois à 3 mois, le temps de l'expertise, puis le projet repart de plus belle, et souvent avec un rouleau compresseur patronal qui fait fi de toute régulation, l'expertise se substituant au dialogue social. Pire, dans certains cas, le coût d'une expertise de ce type est repris sur le dos de primes, de l'emploi, ou des conditions de travail ! Les travailleurs sont ainsi pris en otage entre des logiques d'affrontement, souvent stériles !

On peut être en désaccord, s'interroger sur un dossier, mais la CFDT et ses représentants du personnel ne sont pas là pour se faire plaisir, mais pour préserver les intérêts de personnels et de leur condition de travail, pas de les sacrifier sur l'autel d'une politique de confrontation stérile !

Les RP CFDT ont pris leurs responsabilités en ne votant pas cette expertise proposée par d'autres RP (CGT-SUD), non par désaccord de fond sur l'appréciation et les interrogations que suscitent ce projet, mais parce qu'ils refusent de faire prendre des vessies pour des lanternes, et parce qu'au final, ce sont les travailleurs de la ligne bancaire qui en subiraient les conséquences.

La place et le rôle des organisations syndicales est de se servir des leviers de l'action syndicale pour résoudre les problèmes. Le rôle du CHSCT est de mesurer les impacts, de défendre l'intérêt des travailleurs, mais pas de se substituer à l'action syndicale, voire à l'enterrer en déclenchant une expertise ! Dans les DR d'IdF, la problématique de l'emploi et de sa qualité, source de la perte de sens et de la souffrance des postiers du Réseau, fait l'objet d'une action de toutes les équipes CFDT. Sur ce dossier d'évolution du modèle de distribution bancaire, les RP CFDT, mais aussi les militants CFDT, vous invite à signaler toute problématique. Ils s'engagent à les traiter avec les interlocuteurs patronaux pour trouver rapidement des solutions. C'est ainsi que l'on fait la démonstration de notre utilité pour les agents et cadres !

